

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

L'IEDM fait passer les intérêts des fabricants de boissons sucrées avant la santé publique

Montréal, le 15 novembre 2012 – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) dénonce les conclusions du récent rapport de l'Institut économique de Montréal (IEDM) qui fait la promotion des intérêts des fabricants de boissons sucrées au détriment de la santé publique. « Il faut se désoler qu'une organisation qui se veut sérieuse tente de semer le doute sur la contribution des boissons sucrées à l'épidémie d'obésité, alors des organismes reconnus tels que l'Organisation mondiale de la Santé le confirment et qu'un nombre grandissant de pays choisissent d'imposer une redevance sur les boissons sucrées », affirme Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids.

Il s'agit d'une tactique utilisée par plusieurs lobbys pour échapper à l'encadrement de leur industrie. Malgré tout, certains pays ont tenu tête à cette pression et ont choisi de taxer les boissons sucrées. D'ailleurs, la France a jugé tellement efficace sa taxe sur les boissons sucrées implantée en janvier dernier qu'elle a adopté la même mesure fiscale il y a quelques semaines pour limiter la consommation de boissons énergisantes qui posent des risques bien particuliers, notamment sur la santé de jeunes.

Les boissons sucrées coûtent cher à l'État

L'Organisation mondiale de la Santé a identifié les boissons sucrées comme l'une des causes de l'épidémie d'obésité que nous connaissons actuellement et qui a un impact considérable évalué à plus de 1,5 milliard \$ sur les finances publiques du Québec. Les boissons sucrées sont également la seule pratique alimentaire constamment associée au surpoids chez les enfants. Malgré ces constats alarmants, les fabricants de boissons sucrées dépensent des sommes énormes pour faire la promotion de leurs produits, encourager une consommation toujours plus grande et contrer l'encadrement de leur industrie.

À ce titre, l'étude proposée par l'IEDM comporte une erreur flagrante, en rapportant uniquement la baisse de la consommation de boissons gazeuses sans mentionner la multiplication des breuvages sucrés au cours des dernières années, comme les boissons énergisantes, les eaux vitaminées, les jus fortifiés, etc. La consommation de ces produits, qui permettent aux fabricants de trouver de nouveaux débouchés pour les boissons sucrées, ne doit pas être prise à la légère.

L'IEDM a également fait preuve d'une grande économie dans ses recherches concernant la taxe danoise. En effet, le cas du Danemark est très particulier puisque l'actuelle taxe vise des ingrédients précis comme le gras et le sucre. Il s'agit d'une mesure trop complexe à appliquer. La mesure danoise est donc très différente de la redevance sur les boissons sucrées, telle que la réclament un nombre grandissant de groupes et de professionnels à l'égard de ces produits à très faible valeur nutritionnelle.

Une redevance juste et équitable

La Coalition Poids et ses quelque 220 partenaires réclament du gouvernement d'instaurer une redevance sur les boissons sucrées et énergisantes qui soit payée par les fabricants afin que ceux-ci compensent l'État pour les dommages causés par la consommation de leurs produits. Cette redevance permettra de financer d'autres actions de prévention complémentaires afin de répondre encore plus efficacement à la problématique complexe de l'obésité.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails www.cqpp.qc.ca.

– 30 –

Source :

Amélie Desrosiers

Responsable des communications, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 233

Cellulaire : 514 475-7431

adesrosiers@cqpp.qc.ca